

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020

Date de convocation : 28 mai 2020

L'AN deux mil vingt, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles,

Mmes DAGUERRE Mayie, CURUTCHET Marie-Jeanne, LEGARTO Monique, BAUMGARTH Florence, HAGET Marguerite, VIVIER Karine, PREBENDE Amaia, EYHERABIDE Marie, AROTCE Marie-Noëlle

Mrs DARRIEUX-JUSON Olivier, BOURDÉ Arnaud, ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, LABORDE Arnaud, CHRISTY Robert, ETCHEPAREBORDE Arnaud, AYÇAGUER Pettan, ASTABIE Arnaud

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mr Barthélémy AGUERRE

Monsieur Olivier DARRIEUX-JUSON a été désigné secrétaire de séance.

1°) – Election des délégués

Les élections des délégués aux instances intercommunales se sont déroulées à main levée. A l'unanimité, les membres présents ont nommés les délégués ainsi qu'il suit :

Communauté de Communes AMIKUZE	Charles MASSONDO Marie-Marcelle DAGUERRE Arnaud ETCHEPAREBORDE Arnaud BOURDE Bertrand AYÇAGUER Marie-Jeanne CURUTCHET Olivier DARRIEUX-JUSON
Syndicat Départemental d'Energie	Olivier DARRIEUX-JUSON (titulaire) Robert CHRISTY (suppléant)
Commission Syndicale du Bois de Mixe	Arnaud LABORDE (titulaire) Marguerite HAGET (titulaire)
Syndicat Intercommunal pour le Fonctionnement des Ecoles Publiques	Bertrand AYÇAGUER (titulaire) Arnaud ETCHEPAREBORDE (suppléant)
Conseil d'Administration du collège	Bertrand AYÇAGUER (titulaire) Arnaud ETCHEPAREBORDE (suppléant)
Conseil d'Administration et Assemblée Générale de la crèche Ttipi Handi	Bertrand AYÇAGUER (titulaire) Amaia PREBENDE (suppléante)
Commission de sécurité et accessibilité	Olivier DARRIEUX-JUSON (titulaire) Arnaud LABORDE (suppléant) Jean-Paul ROGER-ETCHEGOYEN (suppléant)
Correspondant Défense	Arnaud BOURDE
Correspondant Sécurité	Jean-Paul ROGER-ETCHEGOYEN
S.I.R.P. IKAS BIDEA	Bertrand AYÇAGUER (titulaire) Arnaud ETCHEPAREBORDE (titulaire) Robert CHRISTY (suppléant) Marie EYHERABIDE (suppléante)

SIVU TXAKURRAK	Florence BAUMGARTH (titulaire) Marguerite HAGET (suppléante)
Conseil de surveillance du centre hospitalier	Arnaud BOURDÉ Charles MASSONDO
Commission d'appel d'offres	Charles MASSONDO (Président) Marie-Marcelle DAGUERRE (titulaire) Monique LEGARTO (titulaire) Olivier DARRIEUX-JUSON (titulaire) Arnaud LABORDE (suppléant) Bertrand AYÇAGUER (suppléant) Marie-Jeanne CURUTCHET (suppléante)
C.C.A.S.	Charles MASSONDO Marie EYHERABIDE Arnaud BOURDE Arnaud ETCHEPAREBORDE Amaïa PREBENDE Florence BAUMGARTH Marie-Jeanne CURUTCHET
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS	Monique LEGARTO Marie-Marcelle DAGUERRE
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	

A noter que le conseil d'administration du CCAS sera composé, à part égales, d'élus et de membres extérieurs, nommés par arrêté du Maire, « parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département ». Ces associations seront consultées pour qu'elles proposent des représentants.

D'autre part, la Commission Communale des Impôts Directs doit être composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par l'administration fiscale sur une liste de 24 personnes proposées par le Maire.

Enfin, la commission de contrôle des listes électorales est composée de trois représentants de la liste majoritaire et deux représentants de la liste minoritaire. Ne peuvent être nommés dans cette commission, ni le Maire ni les adjoints et conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction en matière électorale.

Les membres de cette commission seront nommés quand le conseil municipal sera au complet.

2°) – Participation des trois membres de la liste minoritaire aux commissions

Mr le Maire invite les membres de la liste minoritaire à intégrer les commissions.

Il ajoute que ces commissions ne sont pas « figées » et que les conseillers qui souhaitent les intégrer pourront le faire à tout moment.

3°) – Permanence des élus à la mairie

Il s'agit d'un engagement pris pendant la campagne électorale.

Cette permanence est ouverte à tous, en premier lieu aux adjoints, mais aussi à tous les conseillers qui le souhaitent.

Elle aura lieu le samedi matin de 10 h à 12 h, à partir du 4 juillet 2020.

Les élus recevront sur rendez-vous.

4°) – Référent de quartier

Il s'agit aussi d'un engagement pris pendant la campagne électorale.

L'idée est de désigner deux référents par quartiers.

La liste des quartiers doit être d'abord établie.

5°) – Adressage

Dans le cadre du partenariat mis en place entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le déploiement du très haut débit, les communes doivent garantir la qualité de l'adressage des voies de leurs territoires respectifs.

Au regard de l'enjeu primordial de cette démarche pour les 158 communes du Pays Basque, la Communauté d'Agglomération a mis en place un accompagnement méthodologique et technique à l'attention des communes.

Ce travail doit être réalisé très rapidement, car il conditionne la mise en place de la fibre.

Un appel a été lancé pour que des propositions de noms de rues soient déposées en mairie.

La commission se réunit chaque mercredi après-midi du mois de juin pour travailler sur ce dossier.

Une réunion avec les services de la CAPB sera programmée dès la fin de ce mois.

6°) – Plan Communal de Sauvegarde

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé la Société PREDICT Services pour disposer d'un service d'anticipation et d'assistance à la gestion des risques hydrométéorologiques. Elle a fait le choix de mettre ce service à la disposition de l'ensemble des maires du territoire.

Le partenariat de PREDICT avec la CAPB permet d'enrichir le service dont nous disposions jusqu'alors au travers de notre Assurance Groupama et permet notamment :

- de disposer d'une aide à la décision dans la prévision et la gestion des phénomènes hydrométéorologiques,
- de disposer d'un accompagnement par PREDICT à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, (DICRIM),
- d'être informé 24 h / 24 et 7 j/7 par PREDICT de tout risque hydrométéorologique qui menace notre commune et d'être conseillé sur les actions à mettre en œuvre au regard du Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à une situation de crise en cas de risque majeur.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

Le plan Communal de Sauvegarde a été rédigé par la municipalité précédente.

Pour le valider, il reste à constituer la cellule de crise municipale composée d'une cellule de commandement, d'une cellule « secrétariat-intendance, d'une cellule technique, d'une cellule « communication » et d'une cellule accueil.

7°) – Achat d'un véhicule d'occasion pour le service de police municipale

Le service de police municipale se déplace à l'aide d'un véhicule C15 de 2002, qui arrive en bout de course. Le garage LOUSTEAU dispose actuellement d'un véhicule d'occasion qui répond à nos besoins.

Il s'agit d'un Berlingo de 2014 – 156 686 Km, pour un prix TTC de 8 200 €

Il propose également de reprendre le C15 pour un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à acheter ce véhicule.

8°) – Validation de l'emplacement de 6 SRO (Nœud de raccordement réseau optique)

Pour équiper la commune en fibre, il est nécessaire de mettre en place 6 nœuds de raccordement et un groupe

- le groupe sur le parking du centre hospitalier

- à l'entrée du lotissement Hego Alde ;
- sur la rue d'Oxidoy,
- sur la rue du Jeu de Paume,
- sur la rue Jean Urruty (en face d'Ogi Besta),
- sur l'avenue Théodore d'Arthez (près du centre médical).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident ces emplacements.

9°) – Indemnités de fonction des Maire et adjoints

Le montant des indemnités votées par le Conseil Municipal ne doit pas dépasser une enveloppe maximale calculée à partir de strates démographiques et déterminées en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1027), le barème suivant exprimé en pourcentage.

L'enveloppe maximale correspond au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice.

Le montant des indemnités peut être majoré dans les communes chefs-lieux de département (majoration de 25 %, d'arrondissement (majoration de 20 %) ainsi que des communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons au 31 décembre 2014 (majoration de 15 %). Le calcul a été effectué comme le mandat précédent.

1°) – Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser :

	Taux maximal en % de l'indice 1027	Valeur de l'indemnité au 26/05/2020	Majoration de l'indemnité 15 %	Indemnité brute totale
Maire	51,60%	2 006,93 €	301,04 €	2 307,97 €
Adjoints	19,80%	770,10 €	115,52 €	885,62 x 5 4 428,10 €
Montant de l'enveloppe à ne pas dépasser				6 736,07 €

2°) – Indemnités votées par le Conseil Municipal

BENEFICIAIRES	Taux voté par le conseil en % de l'indice brut 1027	Montant brut indemnité au 26/05/2020 avec majoration
Maire : MASSONDO Charles	44,893%	2 007,98 €
ADJOINTS		
1er adjoint : DAGUERRE Marie Marcelle	17,618%	788,01 €
2è adjoint : DARRIEUX-JUSON Olivier	17,618%	788,01 €
3è adjoint : CURUTCHET Marie-Jeanne	17,618%	788,01 €
4è adjoint : BOURDÉ Arnaud	17,618%	788,01 €
5è adjoint : LEGARTO Monique	17,618%	788,01 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DELEGATION DU MAIRE		
AYÇAGUER Bertrand	17,618%	788,01 €
Montant global des indemnités allouées		6 736,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le montant global des indemnités allouées tels que présentées ci-dessus.

10°) – Espace Bideak : Ouverture gratuite en juillet et août

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au COVID 19, il est proposé de rouvrir l'espace Bideak le 2 juillet prochain, en respectant les contraintes sanitaires et de proposer la gratuité de l'entrée pendant les mois de juillet et août 2020.

Cette mesure permettra aux Saint-Palaisiens de s'approprier de ce lieu.

Deux expositions gratuites et une exposition de DUPLANTIER, d'un budget de 3 000 euros, sont en cours de préparation pour cette année.

Le site sera fermé le dimanche matin et le lundi la journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que l'entrée à l'Espace Bideak, sera exceptionnellement gratuite pendant les mois de juillet et août 2020.

11°) – Redevance d'occupation du domaine public

Les cafetiers et restaurateurs ont été très fortement impactés par la crise du COVID 19.

Afin de les aider, il est proposé d'accorder, exceptionnellement cette année, la gratuité de la redevance d'occupation du domaine public, pour la période du 15 mars au 31 décembre 2020, pour les terrasses occupées à l'année ainsi que pour les extensions de terrasse accordées pendant la saison estivale.

Cette exonération représente la somme de 4 555,24 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de la redevance d'occupation du domaine public aux cafetiers, restaurateurs, pour la période du 15 mars au 31 décembre 2020.

Une réunion avec les cafetiers est prévue le lundi 8 juin à 9 heures.

12°) – Demande de réduction de loyer de GALLILEA

Compte tenu des difficultés engendrées par le COVID-19, Madame MOBS sollicite une réduction du montant de son loyer de 100 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité du loyer pendant les mois de mars et avril 2020, soit 1 200 euros.

13°) – Demande d'aide du centre équestre

Les gérants du centre équestre ont également demandé une aide à la commune pour compenser les pertes subies du fait de la fermeture de leur établissement pendant la pandémie.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité des loyers pendant les mois de mars et avril 2020, tant sur le logement que sur la DSP, soit 1 236,40 €.

Il décide également, de leur accorder la faculté de disposer de l'ancien terrain de camping, côté colline, pour faire pâturer les chevaux, sous réserve qu'ils installent, à leur frais, une clôture sécurisée et que la voie de circulation reste libre.

14°) – Virement de crédits

Aucune réunion du conseil municipal n'ayant pu avoir lieu pendant la période de confinement, l'indemnité due aux conjoints Barbaste a été réglée à l'aide d'un certificat administratif du Maire.

En effet, au moment du vote du budget primitif, ce montant était provisionné au compte 68.
Le jugement ayant eu lieu en 2019, la dépense a dû être réglée au chapitre 011, article 6227.
Afin de régulariser cette situation, il convient de voter un transfert de crédit de 175 000 euros du chapitre 68 au chapitre 011.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote ce virement de crédits.

15°) – Interdiction de circulation sur la place du Foirail

Afin d'encourager les restaurateurs de la place du Foirail, après cette période difficile, il est proposé d'interdire la circulation des véhicules sur la place du Foirail les vendredi et samedi de 19 h à 2 h et le dimanche de 13 h à 2 h, pendant les mois de juillet, août et septembre 2020.
L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à prendre l'arrêté.

16°) – Autorisation de signature d'une convention pour l'implantation d'un poste de transformation

Pour renforcer le Poste BT P5 ETCHEGOIN, le SDEPA doit installer un poste de transformation de type PSSB à proximité du laboratoire d'analyses médicales.
Il convient d'autoriser Mr le Maire à signer la convention, qui confère notamment, au syndicat, le droit d'occuper à titre gratuit, un emplacement de 6 m² et à y établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, la ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 20 mètres, dont tout élément sera situé à, au moins un mètre de la surface après travaux.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

17°) – Questions diverses

- Distribution de masques

L'opération MASQUES a été déployée sur deux journées de distributions : d'abord pour les plus de 70 ans, puis samedi dernier la tranche d'âge 18 – 70 ans.

Chaque fois, entre 350 et 400 personnes se sont présentées pour récupérer les masques offerts par la CAPB.

Le conseil municipal adresse ses remerciements aux personnes qui les ont aidés dans cette opération :

- d'abord les couturières : Mmes SARRIU, LE BOURHIS, GUERACAGUE, les couturières du club « Loisirs et Amitiés » et Mayalen HOURCADE d'ONA TISS, qui ont cousu plus de 600 masques,
- et puis merci aussi aux bénévoles qui se sont associés à la distribution des masques.

Mr Arnaud ETCHEPAREBORDE rappelle la mise en place du centre COVID-19 à la maison TOUZAA. Ce centre est actuellement « en sommeil ».

Depuis une semaine, des tests de dépistage sont réalisés, sur prescription médicale, en drive à la salle Airetik.

Ces tests sont réalisés par des infirmières libérales pour le compte du laboratoire.

Le marché hebdomadaire a rouvert ses portes.

Mmes DAGUERRE, CURUTCHET, EYHERABIDE et BAUMGARTH ont apporté leurs concours aux employés municipaux.

Malgré toutes les contraintes, ces marchés se sont très bien déroulés.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 2 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.